



# RÈGLEMENT

## Rando VTT du terroir

Dimanche 26 mai 2024

Chaque participant aux différentes Randonnées VTT du Terroir à JOUQUES se doit de respecter scrupuleusement les principes et règlements suivants, sous peine d'être exclu de l'événement.

### 1. FORMAT

La randonnée **VTT du Terroir**, organisé le dimanche 26 mai 2024, au départ du centre de Jouques (13490) et à l'arrivée au même endroit, est une randonnée à allure libre, sans classement.

Cette randonnée a une vocation conviviale et vise à réunir des vététistes pratiquants leur passion.

Quatre distances sont proposées et qui combinent petites routes, chemins et sentiers entre plateau de Bèdes, la Vautubière et la vallée le long du réal entre Jouques et Rians

- **RANDO VTT Mauve 15km.** Facile Famille, +130m, 2h30. *Départ libre de 10h à 10h30.*
- **RANDO VTT Vert 21km.** Facile Famille, +190m, V3+, 3h. *Départ libre de 9h30 à 10h.*
- **RANDO VTT Bleu 29km.** Moyen, +640m, V4, 3h30. *Départ libre de 9h à 9h30.*
- **RANDO VTT Rouge 38km.** Difficile, +770m, V4, 4h. *Départ libre de 8h30 à 9h.*

Chaque tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants trop retardataires sur un itinéraire écourté.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

*Voir dernières infos sur Facebook <https://www.facebook.com/jouquesSport/>*

### 2-CONDITION D'INSCRIPTION

Être âgé de 18 ans à la date de l'évènement (Pour les mineurs fournir une autorisation de son responsable légal et en étant accompagné d'un adulte).

Stipuler n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du VTT ou présenter une licence FFC ou d'une autre fédération affinitaire de Cyclisme.

Pour les parcours bleu et rouge, seuls les vélos de type VTT sont admis, qu'ils soient électriques ou non.

### 3 -SÉCURITÉ

**L'ensemble des parcours est ouvert à la circulation : il est donc impératif de respecter scrupuleusement le code de la route.** Il est également fortement conseillé de ne jamais

surestimer ses capacités, de maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances. **ATTENTION, LE CASQUE EST OBLIGATOIRE** et doit toujours être attaché. Le randonneur vététiste devra être autonome en transportant sur son VTT le matériel dont il aura besoin en fonction de son choix de trace (alimentation, hydratation, réparation si besoin, matériel de sécurité, etc.).

#### **4. MATERIEL OBLIGATOIRE**

- VTT, électrique ou non, en parfait état de fonctionnement
- Casque à coque rigide obligatoire
- Vêtements adaptés à la pratique, genouillère et coudière conseillée
- Au moins 1 chambre à air de rechange et un kit de réparation pour crevaison
- Une pompe
- Un multi outils ainsi qu'un dérive chaîne
- Bidon(s) ou sac à eau
- Couverture de survie
- Réserve alimentaire
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée, voir une batterie externe si nécessaire).

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

#### **5-VTT et VTTae**

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer à la rando VTT, mais uniquement ceux ayant une coupure de l'assistance à 25 km/h. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation.

Libre à chacun de faire son choix mais l'idée est de mieux partager l'espace de pratique et bonifier la cohabitation parfois délicate lors de forte affluence...

**ATTENTION, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTTae, sur l'ensemble des parcours.**

#### **6 - GPS**

Les parcours empruntent des chemins ouverts au public, mais ils traversent également des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après la randonnée, ni à communiquer une éventuelle trace GPS du tracé—**VOIR CODE DE BONNE CONDUITE TRACE GPX.**

#### **7-SECOURS**

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement **le 112**(ou 18) à partir de votre mobile (indiquer son numéro dès l'inscription ou au retrait des plaques si modification), ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff ou autre et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant(e) faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer de sa randonnée.  
En cas de blessures, abandon ou autres problèmes, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué.

## **8 – INSCRIPTION & TARIFS**

**Supplément de 5€ si inscription sur place.**

**Inscription préalable et paiement en ligne sécurisé OBLIGATOIRES** sur <https://www.helloasso.com/associations/jouques-generation-raid/evenements/randonnee-vtt-du-terroir-2024-jouques-13>

**Date limite d'inscriptions en ligne : vendredi 24 mai à 23h59 (cad. 1 jour avant l'évènement).**

**Tarif : gratuit pour les enfants puis entre 12 et 24 euros selon l'âge. Paiement en ligne exclusivement** et dans la limite totale de 300 inscrits.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits. L'inscription comprend :

- Le passage sur les parcours balisés
- Un petit déjeuner ;
- Un point de ravitaillement liquide et solide pour les grands parcours
- Un ravitaillement solide à l'arrivée ;
- La dégustation des vins et des produits du terroir à l'arrivée
- La visite de caves
- Les frais d'inscription compris sur la plateforme d'inscription

## **9 - ACCUEIL ET CONTROLE**

Le matin du départ, entre 8h et 9h15, il conviendra de présenter son QRcode certifiant son inscription préalable en ligne (QRcode reçu dans l'email de confirmation de votre inscription). A l'inscription, il vous sera donné un élément distinctif par parcours choisi qui vous permettra d'être identifié par les organisateurs sur les parcours et aux ravitaillements. L'accès à la dégustation des vins et aux produits du terroir sera soumis à la remise de l'élément distinctif.

## **10- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Cette année les parcours ont été élaborés avec l'aide et l'accord du **Grand Site Saint Victoire**. En conséquence, nous vous demandons d'être le plus discrets possible une fois engagés dans le vallon de Saunresse, en effet un couple de Circaètes Jean le Blanc niche non loin du vallon !

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage. Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition aux ravitaillements, puis à l'aire de départ et d'arrivée sur Jouques. Tout participant(e) pris sur le fait

d'abandon de déchets pourra se voir exclu(e) de l'événement. Les randos VTT traversent des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage délivrée par les autorités. Ne jamais oublier que la pérennité de l'événement dépend du comportement raisonné et responsable de chaque participant(e).

### **11–RESPECT STRICT DES CONSIGNES PARKING ET CIRCULATION**

Je respecte scrupuleusement les aires de stationnements indiqués (sur le village de Jouques, signalisation indiquant les parkings destinés aux participants). Je ne stationne pas sur les bas-côtés de la chaussée et je respecte le sens de circulation (sens unique temporaire et permanent). Je roule à vitesse réduite, je pense à ne pas entraver les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestiers et autres. De mon comportement dépend l'avenir de l'évènement...

### **12-DROIT A L'IMAGE**

En participant à la Rando VTT du terroir, chaque participant(e) autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'événement de JOUQUES GENERATION RAID, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion print ou numérique (online et offline). Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour, pour une durée de 10 ans.

### **13-RESPONSABILITÉ**

Chaque participant(e) est considéré(e) en excursion personnelle, reconnaît ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du cyclisme, et se doit d'être couvert(e) par une assurance « individuelle accident » ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.

Chaque participant(e) se doit également d'être pleinement conscient(e) de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné(e) pour cela. Si besoin, les participants retardataires (veillez à bien prendre connaissance des barrières horaires !) ou n'ayant pas le niveau technique requis, seront considérés hors événement être dirigés au mieux sur un tracé retour (trajet effectué sous leur entière responsabilité).

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux participants et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.